

Unité de Compte : CLN RALLYE 8% 2013**Caractéristiques**

Emetteur	Société Générale
Garant	Société Générale
Nom	CLN RALLYE 8% 2013
Code Isin	FR0010794867
Type	EMTN de droit Français
Devise	EUR
Nominal total émis	15 000 000 EUR
Montant Nominal	1 000 EUR
Prix d'émission	100% du Nominal
Date de Transaction	25/09/2009
Date d'Emission	30/10/2009
Date de Maturité Programmée	10/01/2013
Date de Maturité	La Date de Maturité Programmée, sauf en cas de : <ul style="list-style-type: none">- Evénement de Crédit, auquel cas la Date de Maturité sera la Date de Paiement- Remboursement Anticipé, auquel cas la Date de Maturité sera la Date de Remboursement Anticipé
Entité de Référence	Rallye SA
Agent de calcul	Société Générale
Périodicité de cotation	Hebdomadaire, chaque Vendredi
Cotation	Bourse de Luxembourg
Garantie en capital	Non

Objectif

Cette Obligation est un produit d'investissement de maturité 3 ans, lié à la solvabilité de l'entreprise Rallye SA.

Descriptif

Entité de Référence	<table border="1"> <tr> <th>Entité de référence</th> <th>Obligation de Référence</th> </tr> <tr> <td>RALLYE SA</td> <td>FR0010117325</td> </tr> </table>	Entité de référence	Obligation de Référence	RALLYE SA	FR0010117325
Entité de référence	Obligation de Référence				
RALLYE SA	FR0010117325				
Coupon	8%				
Date de Paiement de Coupons	le 10 Janvier 2010, le 10 Janvier 2011, le 10 Janvier 2012 et le 10 Janvier 2013 En cas de Remboursement Anticipé, la Date de Paiement de Coupon relative à la dernière Période de Calcul de Coupon sera la plus proche des dates entre la Date de Maturité Programmée et la Date de Maturité				
Période de Calcul de Coupon	Chaque période depuis la Date de Paiement de Coupon (incluse) jusqu'à la prochaine Date de Paiement de Coupon (exclue), la première Période de Calcul de Coupon démarrant à la Date d'Emission (incluse) et la dernière Période de Calcul de Coupon prenant fin à la plus proche des dates (exclues) entre la Date de Maturité Programmée et la Date de Maturité. Dans le cas de la survenance d'un Evénement de Crédit aucun intérêt ne sera calculé pour la période démarrant à la Date de Détermination d'un Evénement de Crédit (incluse) et prenant fin à la Date de Paiement Dans le cas de la survenance d'un Remboursement Anticipé, aucun intérêt ne sera calculé pour la période démarrant à la Date de Notification d'un Remboursement Anticipé (incluse) et prenant fin à la Date de Remboursement Anticipé.				
Evénement de Crédit	<p>Lorsqu'une Date de Détermination d'un Evénement de Crédit a lieu, l'Emetteur remboursera les EMTN à la Date de Paiement à hauteur de leur valeur nominale multipliée par le Prix Final</p> <p><u>Date de Détermination d'un Evénement de Crédit :</u></p> <p>Date à laquelle un avis d'Evénement de Crédit est remis au système de compensation (Euroclear / Clearstream)</p> <p>Un des 3 événements ci-dessous constitue un <u>Evénement de Crédit</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faillite de l'Entité de Référence ▪ Défaut de paiement : Inexécution par l'Entité de Référence d'une obligation de paiement exigible au titre d'une obligation de l'Entité de Référence portant sur un montant d'au moins 1 000 000 USD (ou leur équivalent dans la devise de référence). ▪ Restructuration : Réduction du taux ou des Intérêts payables, réduction du montant en principal dû à échéance, tout report d'échéance, tout changement dans le rang de priorité d'une obligation ou tout changement de devise ou de composition de tout paiement portant sur une ou plusieurs obligations d'un montant global d'au moins 10 000 000 USD (ou leur équivalent dans la devise de référence). 				
Date de Paiement	Le 4 ^{ème} jour ouvré suivant la Date de Calcul, ou, si l'Agent de Calcul n'est pas en mesure de déterminer le Prix Final à cette date, une date comprise dans les 15 jours ouvrés suivant la Date de Calcul à laquelle l'Agent de Calcul détermine le Prix Final.				

Date de Calcul	Date à laquelle le Prix Final est déterminée par l'Agent de Calcul, dans les 120 jours ouvrés suivants la Date de Détermination d'un Evénement de Crédit, ou à une autre date spécifiée par le Protocole, si le Prix Final doit être déterminé selon ce Protocole.
Prix Final	<p>A la discrétion de L'agent de Calcul le Prix Final de l'Obligation de Référence sera :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le prix déterminé par le Protocole, ou▪ La valeur de marché de l'Obligation de Référence, déterminée par l'Agent de Calcul <p>Protocole :</p> <p style="padding-left: 40px;">Accord standard de marché pour la valorisation de l'Obligation de Référence affectée par un Evénement de Crédit choisi par l'Agent de Calcul.</p>
Remboursement Anticipé	<p>Dans le cas où un changement de législation, ou une perturbation de marché empêcherai, sur la base de sa bonne foi, l'Emetteur d'effectuer ses opération de couverture (hedging), Les EMTN seront remboursés à leur valeur de marché, telle que déterminée par l'Agent de Calcul (après prise en compte des coûts d'annulation des opérations de couverture) à la Date de Remboursement Anticipé.</p> <p>Ce montant devra inclure les intérêts courus jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé (exclue).</p>
Date de Remboursement Anticipé	Première Date de Paiement de Coupons à laquelle l'Emetteur sera en mesure de rembourser la totalité des EMTN.
Remboursement Final	En l'absence d'Evénement de Crédit et de Evénement de Remboursement Anticipé, les EMTN seront remboursés à 100% du nominal le 10/01/2013.

Conditions de l'investissement

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 29/10/2009. Les investissements reçus postérieurement au 29/10/2009 se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- Les investissements relatifs à ce support seront placés sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740) dans l'attente de la date d'émission de cette Unité de Compte. Dans le cas où l'émission aurait lieu pendant mon délai de renonciation, je demande à ce que mon investissement soit effectué sur cette Unité de Compte à l'émission, sur la base de la valeur d'achat en vigueur à la date de l'investissement.
- Par dérogation aux Conditions Générales, entre le 30/09/2009 et le 29/10/2009, toute nouvelle souscription sera investie intégralement et immédiatement sur l'allocation demandée sans passer par le support monétaire. Seul l'investissement demandé sur cette Unité de Compte sera placé comme mentionné supra sur Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740).
- La valorisation de ce support sera effectuée sur la base du cours de clôture, coupons courus exclus.
- En cas de défaut de l'émetteur ou de la survenance d'événement de crédit, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.
- Les Coupons seront réinvestis automatiquement et sans frais sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740). Ils ne sont acquis qu'aux souscripteurs toujours porteurs de l'Unité de Compte à la date de paiement, aucun prorata ne sera effectué dans le cas contraire.
- En cas de remboursement anticipé, les montants résultant du remboursement de l'Obligation seront investis automatiquement et sans frais sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740).
- A l'arrivée à terme, les montants résultant du remboursement de l'Obligation seront investis automatiquement et sans frais sur le Fonds Général, tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

Je soussigné, ai bien pris connaissance de la présente annexe décrivant le support et en accepte les conditions afin de le retenir sur mon contrat. Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des Unités de Compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune d'elles.

Fait à, le / /

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "